



Vivre au Lys

CHARTE NOUVEL ADHÉRENT

L'Association collaborative « Vivre au Lys », du type Loi 1901, a pour objet d'offrir un service d'entraide et d'échanges entre ses adhérents, résidents du Domaine du Lys à Gouvieux comme à Lamorlaye.

De par son adhésion, l'Adhérent s'engage à avoir pris connaissance des statuts de l'Association et à régler sa cotisation annuelle.

Il devra observer une stricte confidentialité sur les informations qu'il aura obtenues de la part de l'Association.

Son statut d'Adhérent lui confère un accès à tous les moyens que fournira l'Association dans le but de satisfaire son objectif.

L'adhésion permet notamment de faire partie gratuitement du groupe WhatsApp Vivre au Lys.

Dans ce contexte, l'Adhérent s'engage à respecter la charte du groupe :

1. Garder à l'esprit l'objectif du groupe WhatsApp :
Les sujets de discussion porteront sur des sujets en rapport avec l'association Vivre au Lys. Entre autres : pas de sujet de politique, de religion ou tout autre sujet polémique ou pouvant choquer.
2. Eviter de « surcharger » une discussion, sans motif pertinent.
3. Toute information donnée sur ce groupe n'engage que celui qui la donne et non l'association.
4. Ne pas publier de chaines, hoaxs, fakenews.
5. La publicité est interdite.
6. ***Il est de bon ton d'envoyer des messages dans la journée, en évitant de les envoyer de nuit.***
7. Au cas où un sujet choque ou dérange, ne pas créer de polémique sur WhatsApp, mais contacter directement le Président ou l'Administrateur par message privé.
8. Ne pas utiliser le WhatsApp de l'association pour s'adresser à une seule ou à un seul groupe de personnes, préférer les messages privés.
9. Signer les messages (au moins par son prénom).
10. Ne pas oublier que tout le groupe Vivre au Lys vous lit sur WhatsApp !

En tout état de cause l'Association ne pourra être tenue pour responsable du contenu des publications faites par les Adhérents. Elle se réserve le droit supprimer des propos dont le contenu ne serait pas conforme à ses objectifs et de retirer du groupe WhatsApp toute personne dont le comportement n'est pas conforme au code de bonne conduite.

La cotisation annuelle s'élève à 35€, payable par carte bancaire, virement, chèque à l'ordre de Vivre au Lys.

Cette adhésion est valable du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

VIVRE AU LYS

Siège social : 71, Sixième Avenue - 60260 LAMORLAYE
Association Loi 1901 SIRET 831 587 738 00012 APE 9499Z
IBAN SOGEFRPP : FR76 3000 3007 4100 0501 6001 424
vivreaulys@gmail.com